

## 4 – AUTRES TRAVAUX

### 4a - AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Les travaux de voirie ont été réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la communauté de commune (qui a la compétence de la voirie) pour le compte de la commune d'Arvieu.

#### En investissement



Localisation – nature des travaux	Montant TTC
VC de Trédos	4 618.00 €
Accès maison Buscaylet	6 224.00 €
VC de Ginestous au Ventajou	1 633.00 €
VC du Ventajou au Moulin d'Angles	8 252.00 €
VC du Puechgrimal	34 846.00 €
VC de Bonneviale (intempéries)	1 525.00 €
Rues Bourg d'Arvieu	4 282.00€

En fonctionnement, les travaux d'entretien de la voirie effectués en 2007

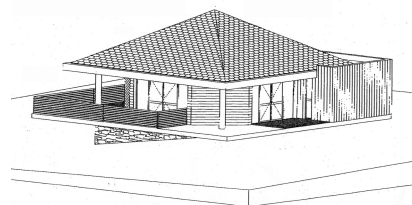
Nature des travaux	Montant TTC
Fauchage - Débroussaillage	7 222.05
Entretien voirie « nids de poule »	13 195.99
Petits travaux divers	6 221.20

La communauté de communes de Pareloup-Lévézou, ayant la compétence de la voirie, finance une partie des travaux d'élargissement de la route d'Aurifeuille, soit environ 27 000€.

Voir article « travaux et réalisations de la P. 18 » du présent ouvrage.

### 4b - AVEC LE SIVOM DES MONTS ET LACS DU LEVEZOU

#### MAISON PETITE ENFANCE



Un lot du lotissement « Le Clos » a été détaché pour accueillir la Maison de la Petite Enfance.

Les quatre « maisons » destinées à accueillir les enfants en bas-âge des Monts et Lacs du Lévézou en halte-garderie et des relais assistants maternelles sont en cours de construction. Elles devraient ouvrir au début de l'été 2008 sur les sites de Flavin, Pont-de-Salars, **Arvieu** et Villefranche-de-Panat.

Ossature bois, toit d'ardoise à quatre pentes, environ 110 m<sup>2</sup>, terrasses extérieures, porche d'entrée : les divers chantiers sont actuellement en cours. Le personnel, lui, sera recruté durant le printemps. Les besoins sont d'une directrice, d'une assistante éducatrice pour la halte-garderie, d'une animatrice du relais assistants maternelles à temps complet et d'un poste de coordination à mi-temps. De plus, un véhicule sera acheté pour les déplacements du personnel d'une structure à l'autre.

Halte-garderie et relais seront ouverts un jour par semaine sur chacun des sites, la halte étant agréé pour douze enfants, le relais étant libre d'accès autant pour les assistants maternelles que pour les familles.

Un appel d'offre va être lancé pour la gestion de la structure et un Contrat enfance jeunesse sera signé par la caisse d'allocations familiales et la Mutualité sociale agricole au début de l'été.

De plus, les assistants maternelles et les familles seront sollicitées pour participer au choix du nom de ces « maisons ».